



# INFOS cgt

NUMERO SPECIAL 500ÈME

N°500

## 500ÈME numéro de l'OA

Depuis plus d'un demi siècle,  
la voix du syndicat perdure



1-50

51-100

101-150

151-200

201-250

251-300

301-350

351-400

401-450

451-500

ARSENAL  
BREST

la  
cgt



**Stéphane Riou**  
Secrétaire général du syndicat

"ce journal a encore de belles pages blanches à noircir, des revendications obtenues et des combats victorieux à faire partager "



**A** numéro spécial, maquette et mise en page inédites pour retracer plusieurs grands faits marquants des 500 publications du journal de notre syndicat.

Ce 500ème numéro de l'OA permet donc à beaucoup d'entre nous de se remémorer des faits marquants de l'histoire de nos établissements et pour les plus jeunes d'en prendre connaissance.

De 1967, date de parution du 1er journal à cette année 2023, nous vous faisons partager des morceaux choisis de plus de 55 ans de luttes, de mobilisations, de combats menés par les personnels des établissements du périmètre de notre syndicat.

Car, dès sa création, ce journal a la vocation d'être un vecteur de communication au sein de nos établissements, il l'est d'ailleurs toujours ce qui nous a amené au fil des années à modifier, adapter sa mise en page, les rubriques ainsi que son nom.

Il reste encore un outil de qualité que le syndicat s'évertue d'alimenter, d'améliorer pour qu'il continue de coller à la réalité, à l'évolution de nos établissements et du salariat.

Vous trouverez donc dans ce numéro spécial des thématiques choisies qui ont été des moments forts de l'actualité de ce journal à commencer par les grèves de mai 68 puis les mobilisations de 78-79 pour la défense des décrets salariaux, des combats syndicaux contre le changement de statut de DCN, contre la fermeture de l'atelier de maître tailleur, dans les cercles et foyers, octobre rouge...

Ce numéro fait un focus sur la santé au travail au travers du prisme de l'amiante car ce sujet

ressort dans de nombreux numéros et il est toujours d'actualité malgré l'interdiction de son utilisation en 1997.

Les capucins, aujourd'hui connu et reconnu comme un site incontournable de la ville de Brest pour ses expositions culturelles, ses espaces, ses divers événements, a été le lieu de multiples combats sociaux.

Enfin, vous trouverez dans ce numéro quelques curiosités, informations et articles insolites que nous avons trouvés en feuilletant les archives du journal.

A l'image de notre syndicat de l'arsenal, comme de toute la CGT, ce journal a encore de belles pages blanches à noircir, des revendications obtenues et des combats victorieux à faire partager aux syndiqués, aux personnels de nos établissements que nous inciterons toujours à intervenir collectivement pour défendre leur intérêt et transformer la société en obtenant des droits sociaux de haut niveau pour toutes et tous.

ARSENAL  
BREST

la  
cgt

CPPAP n°02226 S 07819  
Siège social : Maison du Peuple  
2 Place Édouard Mazé 29200 Brest  
Directeur de publication : Stéphane Riou  
Imprimerie CERID



CGT Arsenal de Brest

## LA CRÉATION DU JOURNAL "L'OUVRIER DE L'ARSENAL"

C'est en décembre 1967 que sort le premier numéro de "l'ouvrier de l'Arsenal".

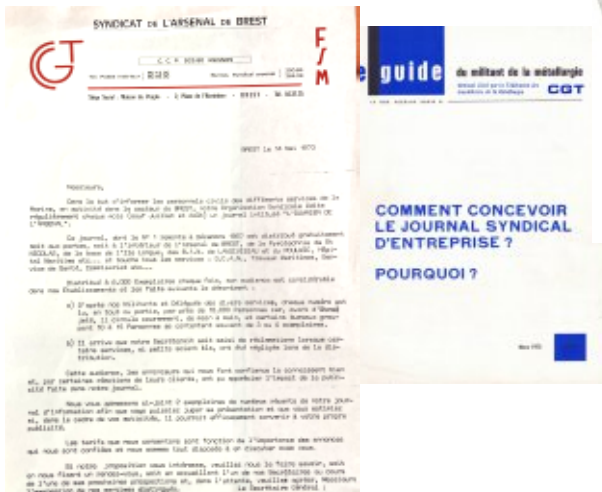
Des publications CGT existent déjà, aussi bien sur le plan national avec "la Vie Ouvrière" et le "Peuple", que local avec "l'écho des travailleurs brestois" dont le directeur de publication n'est autre que Pierre Cauzien, une des figures de notre syndicat de l'Arsenal de Brest.

Notre syndicat veillera à ce que cette publication perdure en s'inspirant aussi du guide de la CGT métallurgie ci-dessous.

Pour la Une de ce journal, le peintre de la Marine, François Perhirin, sera sollicité pour faire ce dessin qui restera sur le journal pendant des lustres.

### UN JOURNAL NOVATEUR POUR SON ÉPOQUE ET TOUJOURS PRÉSENT !

Ce journal avait pour vocation d'être, en plus de la voix du syndicat, une adresse de masse vers l'ensemble des personnels de tous les secteurs, y compris ceux hors de l'arsenal comme la pyrotechnie Saint Nicolas, les bases aéronautiques et l'hôpital maritime. Toutes les catégories de personnels avaient leurs rubriques.



Des annonces pour des activités socioculturelles garnissaient aussi ce journal avec par exemple les salons "Arts et culture", un concert de Jean Ferrat organisé par le syndicat.

Cette présence aura sans doute poussé la direction de DCAN à créer en 1970 son journal d'entreprise sans en porter le nom. Ouvert aux personnels dans le but de donner la parole à tous, le "Flot" qui appelait déjà "collaborateurs" les personnels deviendra clairement le journal de DCAN !

Par la suite, "l'ouvrier de l'arsenal" deviendra l'"OA" comme la "Vie Ouvrière" évoluera vers la VO ou la NVO.

Des publications spécifiques naitront aussi vers certaines catégories comme "l'inoxidable" pour les jeunes, "la gazette des retraités" et "le courrier de l'IC" vers les cadres pour ne citer que celles là.

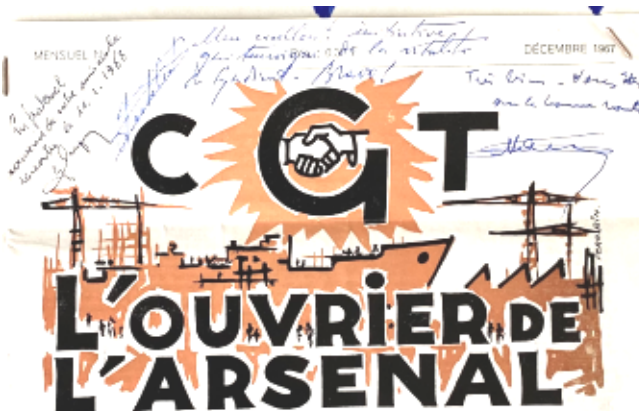
### UN JOURNAL TOUJOURS SOUS FORMAT PAPIER

Le journal est distribué désormais dans les secteurs par les militants et toujours sous format papier. Plus besoin de publicités pour équilibrer ses comptes, le syndicat assure son financement. Ce format de distribution sous papier recyclé est un choix socialement responsable vers les personnels de l'arrondissement maritime mais aussi vers l'économie locale. L'imprimerie est brestoise, le service de Poste Navale y voit même une activité salvatrice pour sa survie. Enfin, rien ne vaut le contact humain pour échanger et n'oublions pas les exclus du numérique comme certains actifs et retraités. Il est transmis mensuellement à la bibliothèque nationale de France (BNF) pour archiver.

Le journal se veut l'écho de toutes les catégories des personnels, de tous les secteurs et sera distribué aux portes des établissements. L'audience du journal est alors estimée à 10 000 lecteurs sur tous les services et directions de l'arsenal pour 6000 exemplaires distribués.

Le directeur de publication est Alfred Pape et le secrétaire général Jo Laot, ancien résistant. Une place porte son nom dans le quartier de Landais.

Ce coup de tonnerre de Brest portera jusqu'à Paris puisqu'une délégation confédérale avec à sa tête Georges Séguy viendra dédicacer le numéro 1 de notre journal lors d'une assemblée.



## DES JOURNAUX ET DES LUTTES... EMPLOIS, SALAIRES, RETRAITES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour visualiser nos 500 numéros, nous avons choisi quelques extraits connus ou moins connus qui symbolisent les revendications et luttes à travers les années. C'est toujours difficile de trancher mais sur 12 pages, on ne peut pas faire paraître plus de 55 ans d'activités. Encore mille excuses à celles et ceux non

cités.e.s, mais nous commencerons par le thème des salaires.

Les luttes des travailleurs de l'état de 1951 et 1967 sont antérieures à la création du journal mais les 3 périodes agitées qui vont suivre découlent de l'application et de la remise en cause de ces décrets pour les bordereaux de salaire des ouvriers d'état.

### MAI 1968 À L'ARSENAL DE BREST

Le journal vient de commencer et la première grève de mai 1968 s'annonce dans l'OA d'avril 1968. Puis une pause se fera entre mai et août/ septembre pour évoquer dans ce n°7 l'après mai juin 1968.

Les grèves commenceront le 8 mai pour finir le 17 juin avec un appel à débrayage pour respecter le protocole de fin de conflit du 4 juin 68. Nos archives sont assez démunies sur ce conflit dans l'arsenal.

Heureusement que certains camarades ont eu l'excellente idée d'une interview de Pierre Cauzien avant sa disparition.

Ce film est toujours disponible au syndicat.



### 1978/1979 - LA DÉFENSE DES DÉCRETS SALARIAUX

Les conflits de 1978 et 1979 sont le résultat d'attaques contre les bordereaux des ouvriers d'état. Le contexte est le plan de récession de Raymond Barre porté par le ministre des armées Bourges pour supprimer les décrets de 51 et 67 et les remplacer par une indexation sur l'INSEE en 1979.

En 1978, des mobilisations jugées sans précédent dans la corporation pendant 3 semaines. Ce seront des avancées sur l'application des décrets, la fin d'une partie des abattements de salaire et des embauches sous statut.

Comme en mai 1968, l'OA parlera peu en détail du conflit.

Le journal sortira 2 numéros double en juillet et septembre avec une première page consacrée au conflit.

En 1979, nouveau conflit qui sera plus long avec une répression plus forte. Les personnels sortiront avec un recul du gouvernement sur l'indexation suite à un combat exemplaire et une organisation plus forte comme notre journal le titrera après le conflit de 1979.

L'OA sera plus prolixe sur ce conflit que précédemment.



ANNÉES 1990

UNE DÉCENNIE DE RESTRUCTURATIONS ET DE LUTTES

Dans la continuité des liquidations d'emplois et de sites à GIAT (les arsenaux de l'armement terrestre), l'arsenal de Brest ne sera pas épargné par les restructurations du secteur de l'armement durant cette décennie. Les pouvoirs politiques successifs employant toujours la même technique pour « justifier » les déflations d'effectifs : s'appuyer sur un rapport décrivant le manque de productivité, le surdimensionnement de l'outil industriel..., pour, au final, préparer le changement de statut de la DCN, entre autres. Ainsi, vont se succéder le rapport Poinboeuf (1991), le rapport Bonnet (1995), le rapport Conze (1996), le plan Millon (1996).

Pendant toute cette période, **la CGT sera à la pointe du combat pour freiner et contrer les mauvais coups, livrant ses analyses et contre-propositions dans l'OA, et mobilisant les personnels lors des débrayages, pétitions et manifestations.**

Les mobilisations furent nombreuses et marquantes jusqu'au soutien de la population du bassin d'emploi lors des rassemblements « **BREST DEBOUT** » et un déplacement historique à PARIS, le 12 octobre 1996, pour une grande manifestation des entreprises de l'armement et de ses sous-traitants.



PRIVATISATION DE DCN

MENSUEL N° 224 Pric: 9,90 F

1991

**CGT**

**L'OUVRIER L'ARSEN**

Siège social : Maison du Peuple - 2, place Edouard Maël - BREST  
Commission Paritaire des Publications et Agence de Presse 95292.01

EDITE PAR LE SYNDICAT CGT DE L'ARSEN

**QUEL AVENIR !**

**GIAT**

AVRIL-MAI 1991

**CHANGEMENT de STATUT : C' EST NON 1994**

Face aux menaces qui pèsent sur la DCN, comme en témoigne le document "DCN Gestion Prévisionnelle 94" qui précise "être prêt au 01/01/95 à un éventuel changement de statut du service industriel", notre fédération a pris l'initiative d'une grande consultation nationale de tous les personnels civils à statut et fonctionnaires de toutes catégories de la DCN.

Par cette consultation, notre fédération CGT demande aux personnels de rejeter le document "DCN Gestion Prévisionnelle 94", d'exiger l'abandon de toutes hypothèses sur le changement de statut, de se prononcer pour la garantie et l'amélioration de leurs droits statutaires dans une DCN à statut d'Etat, d'exiger la dissolution de DCN immanonale qui n'a pour finalité que de livrer notre technologie à des chantiers privés étrangers dans le cadre d'une soi-disant coopération, qui se fait au détriment de nos intérêts.

En effet, ce sont 3410 personnels de toutes catégories confondues qui ont signé en moins de deux heures cette pétition. Ce nombre représente 65 % de l'effectif normalement présent ce jour-là avec une pointe de 71 % chez les personnels à statut ouvrier. Ce résultat démontre bien l'attachement des personnels à leur statut. Le Ministre de la défense ferait bien de tenir compte de l'avis des personnels.

De la construction, DCN est attaquée de toutes parts

De la flotte de surface de la Marine Nationale qui est programmé pour être d'une reprise d'activité reportée pour la construction navale

**DCN**

La conception et la construction ne sont pas les seuls secteurs d'activités de DCN à être dans le collimateur. Pour ce qui concerne le MCO (entretien flotte), la Marine elle-même y va de son couplet sous la plume de son directeur du Service de Soutien de la Flotte, l'IGA Panié. Celui-ci, au travers une note parue à la fin 2002, n'hésite pas à affirmer :

"Le changement de statut de DCN...devrait conduire SSF à ouvrir à la concurrence de toutes les IPER"

"Il apparaît que la mise en concurrence doit être suffisante et suffisamment rapide pour inciter DCN et ses personnels à tous niveaux, à sortir du sentiment de total monopole et à améliorer leur productivité face à la concurrence. Elle doit également être suffisante pour que les entreprises susceptibles d'être concernées réalisent que l'ouverture est réelle et qu'elles doivent s'intéresser à ce marché"

Comme premier "geste" au secteur privé, l'IGA Panié envisage la mise en concurrence pour les bâtiments suivants : BEM Monge et FS Germinal pour Brest et BAP Jules Verne et BTS Bougainville pour Toulon.

**2003**

**L'IGA Panié, un ami qui vous veut du bien !!!**



# UN DEMI-SIÈCLE DE LUTTES POUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS - AMIANTE -

**1980-1990** Dans les années 80 on parle de plus en plus de l'amiante dans l'OA, notamment dans un long article de 1982. Les revendications étaient alors principalement axées sur la mise en place du dépistage et des suivis médicaux.



**1990-2000** Les années 90 sont marquées par de très nombreux articles et une lutte acharnée. La persévérance et le rôle de la CGT ont été fondamentaux pour arriver à l'interdiction en 1997. Néanmoins la lutte n'est pas terminée face aux lobbys industriels



**1997** **DANGEREUX AMIANTE POURSUIVRE LA LUTTE POUR SON INTERDICTION TOTALE**

Le gouvernement a pris la décision d'interdire, à compter du 1er janvier 1997, la fabrication, l'importation, la mise en vente des produits contenant de l'amiante.

La CGT s'en félicite. Cette décision est le fruit de luttes opiniâtres depuis des années, mais celles-ci doivent être accompagnées d'un ensemble de mesures à mettre en place, quel que soit le statut des salariés concernés, qu'il s'agisse des exceptions temporaires ou de la protection des travailleurs.

Pour la CGT, il est clair que la DCN doit impérativement respecter le décret imposant la déclaration d'exception à l'interdiction dans l'attente de produits de remplacement.

La CGT poursuivra le combat pour l'interdiction totale de l'amiante.

**1996** **DANGEREUX AMIANTE PROTECTION DES TRAVAILLEURS**

Le décret n° 96-98 du 7 février 1996 abroge le décret du 17 août 1977. Il apporte des améliorations importantes et des règles strictes sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

Ce nouveau décret, qui date depuis bientôt 1 an, n'est toujours pas appliqué à la DCN.

La CGT, ses élus aux CHSCT, ne laisseront pas de répit à la Direction pour l'application du décret du 7 février 1996.

Notre syndicat appelle tous les personnels concernés par les risques d'inhalation de poussières d'amiante, à utiliser leur droit de « retrait de toute situation de danger pour la santé » tant que les dispositions du nouveau décret ne sont pas appliquées.



**2003** **AMIANTE : C'est la deuxième fois que la cour d'appel rend justice aux salariés !!**

Amiante : beaucoup reste à faire

Pour la CGT il est clair que la protection maximum des salariés ne peut être assurée que par des dispositions qui passent par l'élimination de tous les stocks existant de produits amiantés, par une reconnaissance des salariés à leur poste de travail, par une connaissance approfondie et précise de tous les lieux encore amiantés que ce soit dans les bâtiments et navires, par le remplacement systématique de tous ces matériaux par des produits de remplacement.

**2000-2010** **AMIANTE : PERSEVERANCE ET RÔLE MAJEUR DE LA CGT**

Le décret de départ anticipé du à une exposition à l'amiante lors de travaux sur l'amiante ou des produits amiantés sort le 12 décembre 2001. Notre syndicat sortira beaucoup d'articles sur cette période. A la première écriture, certains secteurs n'étaient pas pris en compte comme la pyrotechnie de l'île longue ou encore les établissements d'outremer.



**2009** **Pétition nationale AMIANTE**

Cette pétition sur l'amélioration du dispositif des mesurés autour du problème de l'amiante est en circulation dans les services depuis début septembre. Cette initiative fédérale s'inscrit dans la suite des décisions des tribunaux de Paris et Bordeaux. Le tract accompagnant la pétition détaille les avancées en terme d'indemnisation par les salariés de l'entreprise ZF Masson (100% du salaire lors de la cessation d'activité et non plus 65%) mais aussi les avancées à gagner en terme de contrôle.

**2002** **La CGT exige :**

- L'élargissement des mesures contenues dans le décret amiante de 2001 ;
- La prise en charge par l'employeur des examens et soins médicaux ;
- Le scanner à 50 ans ;
- Le maintien du salaire et du déroulement de carrière jusqu'au départ en retraite pour les salariés optant pour l'Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (ACAATA) ;
- La revalorisation du barème des fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante ;
- Le remplacement de chaque départ en ACAATA par une embauche.

**2006** **La mouture quasi définitive sort en 2006 mais sera révisée régulièrement, le dernier décret datant de juin 2022.**

**2004** **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2004 CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ AMIANTE : LA BATAILLE CONTINUE**

Notre intervention une nouvelle fois auprès de vos services concernant le décret et les arrêtés relatifs à la cessation anticipée des travailleurs de l'amiante. En effet, après plusieurs mois d'application du dispositif, nous pouvons constater que de nombreuses difficultés persistent notamment dû à la restriction des textes.

D'autres difficultés viennent s'ajouter à celles déjà existantes comme par exemple le note du Ministère du 25 avril 2002 qui annonce le transfert de services de la DCN vers le SSF. Et le décret du 21 décembre ainsi que les arrêtés correspondants ne prenant pas en compte le SSF ; les personnels ne vont donc plus être concernés, du jour au lendemain, par les textes alors qu'ils effectuèrent le même travail dans les mêmes sites.

Aussi nous avons pris connaissance que dans plusieurs établissements de la DCN des réunions avaient lieu localement sur la mise en application du dispositif amiante avec à l'ordre du jour propositions de modification de textes.

Si nous pouvons nous satisfaire de la tenue de ces réunions il n'en demeure pas moins qu'une réunion de négociations au niveau du Ministère est indispensable afin de prendre en compte toutes les situations. L'exposition des personnels à l'amiante se fait par ailleurs dans des conditions d'hygiène et de sécurité de plus en plus défavorables. Il serait raisonnable d'éclairer les Médiateurs syndicaux sur ce fait.

Nous réitérons donc notre demande d'ouverture immédiate de négociations concernant l'amélioration du décret et des arrêtés correspondants.

Dans l'attente, Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, et l'assurance de notre considération.



2010-2020



2014



2015

Depuis cette période...

De multiples articles sont dans l'OA pour demander l'inscription de Naval Group au décret de la métallurgie pour les camarades de droit privé (le 1er courrier du syndicat date de 2006) mais aussi pour les secteurs du Ministère dont les activités ne sont pas considérées dans l'actuel décret, bien qu'une exposition soit constatée. Le combat continuera dans les prochains numéros de l'OA.

## UN DEMI-SIÈCLE DE LUTTES POUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS - RAYONNEMENTS IONISANTS -

RAPPEL DES FAITS

1999

Suite à l'action des salariés de l'Île Longue, la DCN et la Marine reconnaissent officiellement que les têtes nucléaires des missiles émettent des rayonnements ionisants, et décident de classer la tranche missile des SNLE, **zone contrôlée à partir du 26 décembre 1996**. Pourtant, après cette date, des salariés continuent à travailler dans la zone en question sans connaissance du risque, et sans que les mesures de prévention et de sécurité obligatoires soient prises (visite médicale spéciale, port d'un dosimètre...)

Dès la connaissance de l'affaire, nous étions intervenus auprès de la direction pour exiger d'une part toute la clarté et la transparence sur ce dossier et d'autre part l'engagement de la DCN de mettre en place les procédures nécessaires, afin que tous les salariés (à statut et sous-traitants) ayant travaillé dans les zones concernées puissent bénéficier d'un suivi médical approprié.

Le directeur de l'époque, M. PETITBOIS avait affirmé lors d'une réunion avec les syndicats le 27 janvier 1999, qu'il était impossible de dresser une liste exhaustive de toutes les personnes ayant travaillées encore contrôlées à l'Île Longue. La dernière réunion CHSCT du 23 septembre nous a pourtant prouvé le contraire ; nouveau mensonge de la DCN.

De plus, pour avoir rencontré le salarié en question le 15 février 1999, nous avons demandé au directeur de la DCN de nous recevoir afin qu'il réponde à certaines questions essentielles que nous n'avions pas pu aborder à la réunion du 27 janvier. A ce jour, la direction n'a toujours pas répondu à notre courrier.

Si, suite à nos diverses relances, nous avons obtenu que la DCN envoie un courrier aux médecins du travail civil afin que ceux-ci renseignent les salariés du risque potentiel d'avoir travaillé à l'Île Longue en zone contrôlée, il est certain que cela est loin d'être suffisant. Des actions plus ambitieuses peuvent et doivent être engagées par la DCN et la Marine. L'obstination de la DCN et de la Marine de camper sur leur position serait condamnable, tout comme est condamnable la « récupération » faite par certains de cette affaire, à des fins plus que douteuses et qui ne va certainement pas dans l'intérêt des salariés. -

PYRO ILE LONGUE RAYONNEMENTS IONES NUCLEAIRES AVANCEE PAR LES LUTTES, MAIS TOUT N'EST PAS REGLE

1998

Les rayonnements ionisants est un sujet d'extrême importance que le syndicat traite depuis longtemps. La bataille pour que l'état reconnaisse ses fautes n'est pas encore terminée, mais le combat continue.

Octobre 2014

DCNS - Pyrotechnie Ile Longue :

Les salariés et la CGT réclament des emplois supplémentaires. La CGT rappelle aussi le danger des rayonnements ionisants !

## UN DEMI-SIÈCLE DE LUTTES POUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS - RISQUES PSYCHO-SOCIAUX -

### Conférence fédérale sur les risques Psychosociaux du 10 février 2011

Le 10 février dernier, la FNTE organisait une conférence sur les risques psychosociaux à Montreuil avec la participation d'un psychologue du travail Jean-Marie Kneib et d'une ergonomiste, Graziella Raso.

Cette conférence n'avait pas pour but de trouver des solutions mais bien de sensibiliser les responsables de syndicat, les militants à ce phénomène nouveau et en expansion depuis plusieurs années, la souffrance au travail touche tous les secteurs d'activités. Que l'on soit de DCNS ou des établissements du ministère de la défense, les personnels sont confrontés à une modification importante du contenu du travail.

Auparavant, le travail était un facteur d'intégration sociale. aujourd'hui, il a été transformé dans ses techniques et dans son organisation. De nouveaux modes de production et de rentabilité sont apparus.

On demande à chacun de faire toujours plus, plus vite, en fixant des objectifs de plus en plus difficiles à tenir. L'ensemble de ces facteurs conduit à une dégradation de l'ambiance au travail, par des tensions, des conflits, etc... Face à ces situa-



tions qui détruisent les repères collectifs, il est inquiétant de voir des directions d'entreprises, recevoir les causes de la dégradation de la santé aux seuls salariés et à en nier les causes de l'organisation

du travail. Au vu de cette rence et des différentes tions, il est clair que la fortes responsabilités et à jouer sur ces questions long de souffrance au travail.

Les risques psycho-sociaux sont apparus assez tardivement dans le journal OA, comme dans les problématiques SST des établissements. Il s'agit de nouvelles luttes à mener pour la santé des salariés.

Depuis les années 2000, et encore plus depuis la période COVID, il y a une nette accélération de la dégradation de la santé mentale des salariés, principalement due à leurs conditions de travail.

Pour la santé des personnels, la CGT questionne la qualité de vie au travail et les modes d'organisation dans le monde du travail conduisant à des conséquences délétères sur les personnels. Il est évident que l'OA traitera plus souvent de cette problématique dans le futur.

ARSENAL BREST

la cgt

# PLATEAU DES CAPUCINS, UNE LONGUE HISTOIRE DES LUTTES

Avant d'être un tiers-lieu populaire et la plus grande place publique couverte d'Europe que nous connaissons tous, le plateau des Capucins a été le siège de nombreuses luttes.

Sur le plateau les machines se sont tuées il y a presque 20 ans... Mais les machines ont lutté pendant plus de 100 ans ! Et avec elles, l'atelier Elec, la Chaud, les Diesel... Ses travailleurs et travailleuses (à partir de 1978), qui ont écrit l'histoire industrielle des Capucins, se sont battus pour les conditions de travail, les travaux insalubres, le maintien des activités et des outils de travail... Evidemment, la CGT aura toujours été à leurs côtés.

## PLATEAU ...

Chauffage, Toitures, ... 1985

Ca ne va pas !...

Tous ces éléments font que nos crainites sont hélas confirmées. Les températures garanties dans le marché ne peuvent être tenues, pire même le 11 janvier dernier, à l'embauché du matin, la température était négative dans tout l'atelier et aux environs de 11 heures, elle n'atteignait que 2 à 3° sous les radiateurs au service Moteurs.

Concernant la toiture de l'atelier Machines, alors que celle-ci vient

d'être refaite partiellement (remplacement de verrière par des plaques de plastique translucides), il est tout à fait anormal de constater que jusqu'à présent, elle a également recouvert plusieurs postes de travail... cette situation se retrouverait d'ailleurs dans la quasi totalité des ateliers du Plateau ou la toiture a été refaite !

Dans de telles conditions, le travail était impossible. Les personnels des machines ainsi que les élus C.G.T. aux C.H.S du secteur Plateau, intervenaient auprès de la Médecine du Travail et auprès de l'Adjoint Sécurité de l'Atelier (le chef d'atelier étant absent toute la journée) pour demander que des mesures concrètes soient prises pour améliorer la situation.

PRIME MA DÉPRIME

1993 aux MACHINES

98 personnes de l'atelier des Machines ont signé une pétition portant sur la prime de rendement.

Ces personnels exigeaient, la prime à 16 % minimum pour tous (ce qui correspond au coefficient de 100) et l'arrêt des discriminations pour l'attribution de cette prime.

Cette pétition mettait également l'accent sur tous les procédés mis en œuvre pour remettre en cause la prime à 16 % :

- prime très basse pour les jeunes embauchés, ceci même après le service national
- modulation à outrance au niveau de certains services où aucun ne perçoit le même taux.

D'autre part, une étude comparative a démontré que l'atelier des Machines avait le coefficient de prime le plus bas de l'Arsenal pour les nouveaux arrivants.

1994

## Atelier des Machines

La CGT et les personnels revendiquent.

TRAVAUX INSALUBRES : suite au conflit des machines, appuyé par la seule CGT, plusieurs personnes ont pu reconnaître leurs années antérieures de travaux insalubres, ils ont pu ainsi bénéficier d'un départ anticipé à la retraite.

La CGT, s'appuyant sur cet acquis, a demandé depuis des mois à la direction locale, la reconnaissance pour tous les ouvriers et ouvrières du temps passé à l'atelier au titre des travaux insalubres. Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 26 Septembre, à laquelle participaient les élus CHS CT CGT du secteur, la

1991

## ATELIER DES MACHINES

LA CGT ET LES PERSONNELS : LA CLE DU SUCCÈS

Il aura fallu plus de deux mois et demi de conflit, des dizaines de prises de parole, de rassemblements, de manifestations dans l'atelier et à la direction centrale pour qu'enfin les revendications des personnels soient prises en compte.



1998

C'était sans compter sur la mobilisation et la pression exercée par les personnels de ce secteur qui ont imposé d'autres orientations. Même si l'activité galvanisation reste menacée de transfert vers les BF sur fond de privatisation complète de celle-ci, la galvanisation n'est pas moins maintenue, grâce à l'intervention des personnels, pendant une durée d'au moins 4 ans. Autres succès encourageants à mettre à l'actif de l'action revendicative, ce sont les investissements qui ont été décidés pour une mise à niveau en matière de sécurité et d'activité, ainsi que le maintien pendant la durée des travaux, des personnels dépendant de cette activité, dans l'atelier.

1997

## PARC MACHINES : A la moulinette !

Le Parc Machines comprend actuellement :

- 110 machines d'usage dom 7 grosses,
- 4 installations de traitements thermiques,
- 2 fours à zinc, 1 four pour amfriction, 1 four à bronze pour le réglage,
- A la métrologie - 1 banc de traction de 60 tonnes et quelques petites machines de traction,
- Aux forges : 1 banc de traction de 120 tonnes, 2 pilons de 6 à 4,5 tonnes, 10 presses, 1 machine d'oxycoupage, 3 auto-compresseurs, 2 fours à gaz ainsi qu'un appareil de coaltarage des chaînes.

En 2001, le parc devrait être réduit à :

- 42 machines d'usage petites ou moyennes (y compris celles de l'AN),
- Les 7 grosses machines d'usage font l'objet d'une étude séparée,
- Les moyens des activités de réglage pourraient être intégrés à l'atelier des Forges,
- Le banc de traction de 60 tonnes devrait partir à l'atelier des Grèvements,
- Le secteur Forges pourrait être réduit à 1 pilon, quelques presses, la machine d'oxycoupage et les fours à gaz, plus l'appareil de coaltarage des chaînes.

1997

## LE PROJET CONCOCTE DANS VOTRE DOS

« Schéma directeur industriel de DCN BREST », tel est le projet d'adaptation du format des Directeurs à son lequel la BREST pourrait voir travailler une réduction de notre outillage industriel.

d'hypothétiques diversifications, coopérations. De l'atelier à l'entreprise il n'y a qu'un pas !

Il nous paraît légitime que l'orientation prise ne s'inscrit pas dans un développement global et durable de l'emploi et de l'outil de production DCN.

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

C'est dire que ce qui nous est présenté au travers de ce petit format sur l'imagination cela pourrait être une belle page que les associations de salariés de ce site se sont appropriées cette ligne !

En l'état de votre rapport les éléments de ce projet de la Direction, à notre départ, nous ne pouvons l'être nous-mêmes de garantir, de nos décisions, pour notre part, en état de légitime défense.

pourrait être plus loin de 15 millions ;

Au travers de lignes extraites de ce document que nous portons à votre connaissance, dans la réduction des moyens de production, l'absence de coopération, la suppression de postes, et ceci sur base de suppressions de postes, de postes de travail de nos salariés. C'est au certain nombre d'acteurs de ce projet que nous nous adressons.

Car il s'agit bien là de la plus grande opération de destruction d'un outil industriel d'état acquis des milliers de personnes de la région bretonne ont dit qu'elles tenaient à celle de la Direction des Constructions Navales de BREST.

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

« Définir le format de l'outil industriel à partir de l'outil de travail actuel ;

2002

Le schéma directeur, initié par DCN Brest il y a maintenant plusieurs années, se voit opposé aujourd'hui un refus grandissant des salariés à voir réduire, transférer voire disparaître leur outil de travail. Ainsi à l'atelier chaudronnerie, les personnels du secteur, avec la Cgt, s'opposent au transfert de l'activité petite tôlerie vers le site des BF et à la fermeture de l'atelier gravure. La mobilisation a déjà permis de bloquer le transfert d'activité et obligé la direction à maintenir l'atelier gravure.



## LES LUTTES DES CERCLES

Les conflits des cercles de la marine de Brest de 2002 et celui de 2006 ont marqué les esprits par la pugnacité des salariés à se battre pour obtenir satisfaction de leurs revendications.

**Mai 2002, après plus d'un mois de conflit, les personnels fonctionnaires ont obtenu le paiement intégral et rétroactif des heures supplémentaires, une augmentation de 66% de leur indemnité technique, la création de la journée continue, permettant entre autres, de mettre un terme aux journées à coupure.**

Ces ouvriers fonctionnaires et agents Berkani ont lutté des semaines durant, ne cédant pas aux intimidations de leur direction et des autorités de la préfecture maritime.

**Grace à ce combat, 2 décrets ont été publiés, créant une indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés et pour le travail de nuit.**

**A partir de décembre 2002, l'ensemble des fonctionnaires du ministère travaillant dans la restauration, la conduite de véhicules et le gardiennage en a bénéficié.**

### CERCLES : LA COLERE MONTE !

JANVIER 2002

Rien ne va plus dans les Cercles, le 13 décembre dernier, les salariés du Cercle des Officiers Mariniers arrêtaient leur service pendant l'heure de midi.

Par cette action, ils entendaient ainsi manifester leur colère contre leurs conditions de vie au travail qui ne cessent de se détériorer et la mise en place arbitraire de la réduction du temps de travail.

Depuis cette date, la situation dans ce service ne s'est pas améliorée, bien au contraire.

D'autre part, les salariés du Cercle Naval, eux aussi, commencent à faire les frais de l'application unilatérale de la réduction du temps de travail, certains engagements en matière d'organisation du travail ne sont pas tenus.

La CGT, avec les salariés des Cercles, est bien déterminée à

se battre pour l'amélioration des conditions de vie au travail de ces personnels et de leurs droits existants.

La CGT a demandé une audience, avec la présence de ses représentants des Cercles, auprès de la Préfecture Maritime. Une rencontre devrait avoir lieu.

### FOYER DU MARIN, CERCLES OM ET NAVAL

#### DES AVANCÉES QUI DOIVENT SE CONCRÉTISER

JUILLET 2002

A l'issue d'un conflit qui a opposé ces secteurs à l'autorité maritime, certaines avancées ont été obtenues, avancées qui devraient se traduire à l'automne par la signature de textes réglementaires. Pour sa part la Cgt de ces services jugera aux actes !

S'il est vrai que les ouvriers fonctionnaires ont gagné par leurs luttes, hautes de signification, la reconnaissance salariale rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002 au niveau de leurs heures supplémentaires, du dimanche, des jours fériés notamment, il n'en reste pas moins vrai que le problème reste entier pour les personnels ex Berkani pour qui les affaires sont nettement moins claires, ce qui ne peut nous satisfaire.

C'est ensemble que les salariés ont agi, les réponses doivent donc concerner l'ensemble des personnels.

En 2006, un nouveau conflit a éclaté et aura duré 6 mois. A l'issue, les personnels Berkani ont bénéficié des mêmes avancées que leurs collègues fonctionnaires, puis ont par la suite été intégrés au statut de fonctionnaire, leur permettant enfin de dérouler une carrière.

**Durant ces 2 conflits, la CGT aura été fortement impliquée avec les salariés.**

## OCTOBRE ROUGE : BRANLE-BAS DE COMBAT À L'ÎLE LONGUE



Le conflit d'Octobre Rouge aura duré 7 jours (15-24 Octobre 2019). 7 jours de grève pour lutter contre des conditions de travail dégradées, des primes qui stagnent et des expositions à des produits plus que dangereux.

Une mobilisation qui a marqué notre syndicat par la pugnacité et la solidarité des personnels.

« Ce matin, les personnels de l'île longue en grève depuis le mardi 15 octobre ont repris le travail suite à un accord de fin de conflit signé par la Direction et les syndicats en lutte, CGT et UNSA.

Pour la CGT, toutes les revendications remontées par les salariés en colère ont été mises sur la table, certaines sont acquises, d'autres soumises à négociations.

C'était un préalable posé par les grévistes.

Ces négociations, notamment sur les indemnités, auront lieu rapidement afin de présenter un plan aux personnels avant fin novembre.

Pour la CGT, c'est une victoire de la ténacité. 7 jours de grève reconductible, c'est un mouvement unique depuis des années sur le secteur de l'arsenal.

Ce mouvement surnommé « Octobre Rouge » fera date et pourrait reprendre de façon plus ferme si les parties négociables venaient à échouer en novembre.

La solidarité des personnels qui ont manifesté en nombre n'est plus à démontrer, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.

A la clé, près de 200 euros nets par mois ce qui à cette période était vraiment un acquis que l'on ne retrouvait pas ailleurs. De plus, contre une modulation des journées de mercredi et vendredi permettant de finir plus tôt ! Le tout approuvé par une écrasante majorité lors du référendum sur site, lors de l'assemblée de lutte qui conditionnait la signature de la CGT !

## LUTTE DES MAITRES TAILLEURS

L'Atelier du maître tailleur était une entreprise privée assez particulière installée au sein de l'Arsenal. Elle fournissait les tenues de la Marine nationale depuis 1953. Alors qu'un décret de 2008 prévoyait la suppression du statut de Maître ouvrier, l'activité était vouée à disparaître. C'était sans compter sur le combat mené à Brest et Toulon par les salariés et la CGT.

Depuis les années 1950, la Marine nationale possède deux ateliers de confection d'uniformes sur les bases navales de Toulon et Brest. Mais les emplois de ces maîtres tailleurs sont menacés.

DECEMBRE 2012

Une étude de l'état-major des armées avait conclu à l'intérêt d'externaliser la fonction habillement dès 2007.



Employés à l'Arsenal par une "entreprise" privée, mais travaillant sur des machines appartenant au ministère de la Défense, pour des contrats exclusivement voués à répondre à ce même ministère, les ouvriers du textile ont vite compris qu'une faille juridique était à exploiter. Ni fonctionnaires, ni salariés du privé, les personnels étaient dans une situation hybride d'une boîte privée dans l'Arsenal dirigée par un ancien militaire. Cette faille a conduit la centaine de salariés, accompagnés par la CGT, jusque devant le Conseil d'État. Avec, à la clef, une victoire condamnant le ministère de la Défense à accorder un contrat de droit public aux maîtres tailleurs.

### JANVIER 2015

Le conseil d'Etat a annulé la décision de l'ex ministre de la défense Mme Alliot Marie qui s'était opposée à la demande de la CGT de Maître tailleur de Toulon visant à requalifier le contrat de travail de droit privé des maîtres tailleurs de Toulon et de Brest en contrat de droit public.

Autrement dit, les maîtres tailleurs qui fabriquent les uniformes de la marine doivent bénéficier du statut d'ouvrier d'Etat comme le réclame la CGT. Le ministère doit prendre en compte ce jugement en faveur des salariés de cette entreprise particulière.

### FEVRIER 2015

Le 19 février dernier, la CGT a une nouvelle fois ferrailé pour défendre la pérennité des Ateliers maîtres tailleurs de Toulon et de Brest ainsi que l'intégration de ces personnels au statut d'ouvrier d'Etat devant le conseiller social du ministre de la défense.

Ce qui est officiellement reconnu, c'est que ces salariés sont des agents de droits publics depuis leur date d'embauche ainsi que les CDD. La CGT a demandé que s'ouvre une phase de négociations sur la pérennité de l'activité et du futur statut des personnels. Ce qui devrait ce faire dans les prochains jours.

## SOYONS MODERNES !

Le syndicat C.G.T. pose depuis plusieurs années en commission paritaire locale une question bien simple à résoudre :

— Débauche 10 minutes avant l'heure pour les ouvriers travaillant au bassin et 5 minutes pour les ouvriers travaillant à bord.

On nous a répondu récemment que nous retardions ! L'administration voit plus loin, un ascenseur monte-charge devant résoudre de façon moderne la remontée des bassins, pendant le travail seulement.

Depuis la situation a évolué et des incidents se sont produits au chantier N en particulier, un chronométrage sérieux a même été effectué qui permet de prouver qu'il faut un minimum de 12'25" pour se rendre du fond du bassin 9 au fameux « train bleu » de Laninon, celui-ci démarquant à 18 h 18 il ne reste que 35 secondes pour se laver et s'habiller !

Cette situation n'a que trop duré nous pensons qu'on peut la résoudre facilement dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs du chantier N et du chantier R, car ceux-ci en ont assez de travailler dans de telles conditions.

## Les puces attaquent

Ce genre de « diptères aptères » (1) qui vivent sur le corps de l'homme (2), dont ils sucent le sang, sont pensionnaires également du bâtiment de la direction.

Chaque bureau entretient un contingent qui trouve, pendant les heures de travail, assez d'épidermes pour se sustenter.

Chaque fin de semaine le bâtiment se vide et les puces en question sont donc soumises à un week-end jeûné obligatoire, ce qui les rend, paraît-il, beaucoup plus féroces le lundi !

Des offensives D.D.T. sont lancées de temps en temps pour essayer d'anéantir ces « diptères », non sans contre-offensive de la gent « pucière », puisque l'on a vu récemment celle-ci s'attaquer au bureau même de l'Hygiène et Sécurité !

Nous espérons que ce crime de lèse-majesté sera suivi d'un vigoureux nettoyage qui nous permettra d'éliminer peut-être définitivement cette engeance.

(1) ... Extrait du dictionnaire.

(2) ... De la femme aussi !



## MERCI, Monsieur le Chef de Chantier

Tel est pris qui croyait prendre !

C'est l'aventure malencontreuse d'un chef de chantier, posant par référendum la question de la fermeture du chantier durant les congés d'été ; question à laquelle le syndicat a depuis longtemps donné son avis à la Direction et même au Ministre. Cet avis était conforme aux vœux des travailleurs attachés au libre choix de leurs congés.

Le chef de chantier fit à l'occasion beaucoup de zèle.

Il donnait pour la première fois à « ses ouvriers », la possibilité de s'exprimer par écrit et dans des délais records.

Sa diligence fut payée en retour, c'était vraiment, enfin la participation !...

Les réponses furent rapidement collectées. Ce fut un OUI franc et massif :

OUI au 13<sup>e</sup> mois,  
OUI à l'intégration au statut,  
OUI à l'avancement convenable et rapide,  
OUI aux 40 heures,  
sans compter un OUI encore plus enthousiaste pour les 45 jours de C. comme le chef de chantier.

Merci, Monsieur le chef de chantier d'avoir donné la parole aux travailleurs. MERCI...



ARSENAL BREST

la cgt

